



Un peu d'histoire

Les eaux de la Sorgue fournissaient depuis une époque très ancienne, la force motrice à de nombreuses usines. La première utilisation fut, probablement, pour les moulins à blé, avant une spécialisation dans la laine et la soie. À l'origine, filage et tissage se faisaient à la main par les paysans des fermes, qui apportaient ensuite leurs étoffes à L'Isle pour y être « parées », c'est-à-dire foulées et apprêtées aux moulins-paroires ou « paradoux » actionnés par les eaux de la Sorgue. Mais peu à peu, les moulins-paroires se mirent eux-mêmes à filer et tisser, accroissant ainsi leurs activités. Au XIII^e siècle, les draps dits « blanquets » que l'on fabrique à L'Isle, sont très appréciés. Ce sont les draps pour recouvrir les lits qui représentent nos actuelles couvertures. Il y a eu sur les différentes branches de la Sorgue 62 roues recensées. Le record revient au bras de Sorgue qui traverse le centre-ville, appelé Sorgue de l'Arquet. Long de 527 mètres, 17 roues y avaient été installées. Vers le milieu du XIX^e siècle les 17 fabriques de soie et de laine étaient en activité au quotidien, d'après un procès-verbal de constat du 28 septembre 1855, et employaient 297 ouvriers.



L'ISLE SUR LA SORGUE

PARCOURS DES ROUES À AUBES

— — Empruntez la rue Danton en face de l'église, vous arrivez rue Théophile Jean dite la rue des roues (1) où se trouvaient 17 roues il y a quelques années.

1 Roue Victor Courtet

L'ordonnance royale donne l'autorisation d'utiliser cette roue en 1832 pour un moulin à soie et filature de laine.

2 Roue de l'Hôpital

Cette Roue fournissait l'eau à l'Hôpital.

3 Roue Crosset

Son propriétaire reçut l'ordonnance royale d'utiliser la roue en 1828 pour une carderie à laine.

— — Tournez à droite, remontez le cours Victor Hugo, suivez le quai Clovis Hugues jusqu'à la rue du Docteur Tallet.

4 Roue de Valébrègue

5 Roue des Tourelles

La construction de cette roue est accordée par ordonnance royale en 1832.

6 Roue des Lices de Villevieille

L'autorisation d'exploiter cette roue est donnée par autorisation royale en 1818.

7 Roue des Minimes

Construite par les frères Minimes pour fournir l'eau à leur couvent.

— — Au bout du quai Clovis Hugues prendre à droite rue du Docteur Tallet.

8 Roue du quai du Nord

9 Roue du Portalet

— — Empruntez la rue du Docteur Tallet, passez devant le canal de l'Arquet, tournez autour de Notre Dame des Anges, Collégiale baroque unique. Passez devant la Tour d'Argent sur la place F. Buisson et continuez en direction de la place Rose Goudard jusqu'au quai Jean-Jaurès.

10 Roue de l'Hôtel de Palerme

— — Sur le quai Jean Jaurès, traversez le petit pont. Continuez par le jardin jusqu'à l'Esplanade Robert Vasse.

11 Roue de Ribère

Cette roue appartenait depuis une

treintaine d'années à la Famille Roze, lorsqu'elle fut réglementée par une ordonnance royale du 19 février 1843.

— — De l'Esplanade Robert Vasse dirigez vous vers le Cours Anatole France, puis revenez sur l'Esplanade Robert Vasse, traversez le Pont Benoît et suivez la quai Rouget de Lisle.

12 Roue Milhe

Cette roue est réglementée par arrêté en 1828, elle appartenait à G. Milhe, meunier.

13 Roue Giraud

L'autorisation d'exploiter cette roue est accordée en 1821. (Pour l'irrigation d'un jardin).

14 Roue de la Porte d'Avignon

Ancienne Roue du jardin des religieuses de Sainte-Elisabeth qui installèrent cette belle roue Noria pour arroser leurs jardins.

— — En direction de Fontaine de Vaucluse, empruntez l'avenue du Partage des Eaux sur 2km (environ 20 Minutes à pied).

15 Roue du Partage des Eaux

La Sorgue, rivière inverse, se divise ici pour la première fois en deux bras, lieu incontournable, perle verte de L'Isle sur la Sorgue.

Services proposés

Visites guidées toute l'année pour les groupes sur demande (histoire et patrimoine, la Sorgue « Faune et Flore », etc) et visites programmées de juin à septembre (dépliant « Les RDV de l'été » disponible à l'OTI).

Horaires

Du 1^{er} avril au 30 septembre, du lundi au samedi 9 h à 12 h 30 / 14 h 30 à 18 h
Le dimanche de 9 h à 12 h 30 (de 9 h 30 à 13 h en juillet et en août).
Du 1^{er} octobre au 31 mars, du lundi au samedi, 9 h à 12 h 30 / 14 h à 17 h 30
Le dimanche de 9 h à 12 h 30

